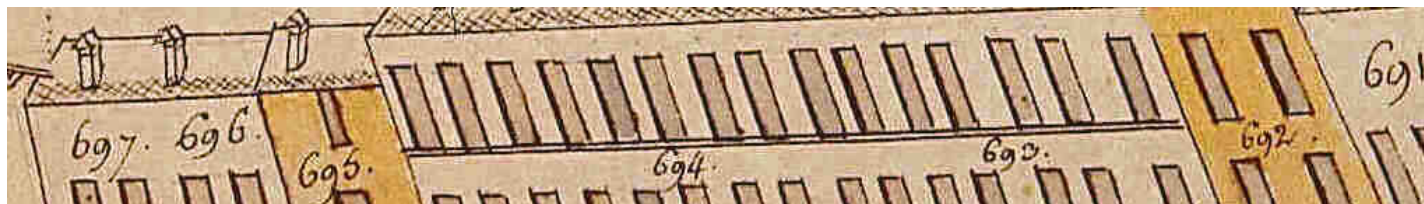


Les modalités d'inscription à l'ICH-Paris



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Pour ses 60 ans, l'ICH renouvelle en profondeur son offre de formations immobilières: ouverture d'une licence 3 (immobilier général) à la rentrée 2022, d'un master 1 (immobilier approfondi) à la rentrée 2023 et d'un master 2 (immobilier spécialisé) à la rentrée 2024.

Parallèlement, le "diplôme de l'ICH" demeure proposé.

Licence, master ou diplôme de l'ICH, on se forme "à la carte", donc à son rythme, à des horaires compatibles avec une activité professionnelle. On peut suivre les cours en présentiel ou en distanciel. On peut financer sa formation avec son CPF.

INSCRIPTIONS EN SEPTEMBRE - DÉBUT DES COURS EN OCTOBRE

Cette page sera remise à jour pour début juillet 2022

Qui peut s'inscrire aux enseignements de l'ICH ?

Peut s'inscrire aux enseignements dispensés par l'ICH:

Toute personne soucieuse d'acquérir, de parfaire ou d'actualiser des connaissances en droit et en économie de l'immobilier.

Toute personne souhaitant satisfaire à son obligation de formation professionnelle continue(qui s'impose depuis 2016 à certains professionnels de l'immobilier) **et obtenir auprès de la chambre de commerce le renouvellement de sa (ses) carte(s) professionnelle(s).**

Sous réserve de justification de sa présence aux cours (carte de pointage), une **attestation de formation** lui sera délivrée, sur demande, par le secrétariat pédagogique de l'ICH-Paris.

Toute personne souhaitant s'engager, à son rythme, dans la préparation du **diplôme de l'ICH**.

Afin de donner à toute personne motivée la possibilité de se former à l'ICH, il n'est posé **aucune condition de diplôme ou de niveau d'étude** pour s'inscrire.

Toutefois, le niveau des enseignements juridiques et économiques de l'ICH étant fixé à bac + 4, une **bonne culture générale** et une **maîtrise correcte de la langue française** (parlée et écrite) sont en pratique indispensables pour les suivre dans de bonnes conditions et les valider par l'examen. Par ailleurs, une **expérience professionnelle dans l'immobilier ou dans des métiers connexes** (architecture, bâtiment, notariat, administration publique de l'urbanisme, assurance, banque...) permet de profiter au mieux des enseignements de l'ICH. Enfin, **des connaissances générales en droit et en économie** constituent un atout majeur.

Toute inscription aux enseignements de l'ICH, avec ou sans visée diplômante, offre la possibilité de se présenter aux examens et d'obtenir, le cas échéant, une **attestation de réussite**.



À quoi peut-on s'inscrire?

On peut s'inscrire:

- **Soit à une ou plusieurs unités d'enseignement (UE).**

Les droits d'inscription résultent d'un **tarif** fixé par UE qui est différent en cas de prise en charge par un tiers-financeur ou par l'élève lui-même. L'inscription se fait au secrétariat pédagogique de l'ICH-Paris (voir ci-contre "Comment s'inscrire").

- **Soit à un ou plusieurs blocs de compétences composés chacun de plusieurs UE.**

L'avantage est que l'élève peut mobiliser les crédits disponibles sur son **compte personnel de formation (CPF)**. Les droits d'inscriptions aux blocs de compétences résultent d'un **tarif** particulier.

L'élève se pré-inscrit en ligne sur la plateforme [moncompteformation](#). Le secrétariat de l'ICH Paris valide la pré-inscription et confirme le tarif. L'élève peut alors procéder en ligne à son inscription définitive après une prise de contact avec le secrétariat pédagogique de l'ICH-Paris.



En 2021-2022, l'élève a pu financer avec son CPF les blocs de compétences suivants :

Blocs du parcours Gestionnaire immobilier

- Bloc GI.01 - Gérer des immeubles en copropriété (*inscription close sur moncompteformation*)

DRM001 - Initiation aux études juridiques immobilières (8 crédits)
DRM002 - Droit de la propriété immobilière (8 crédits)
DRM106 - Copropriété et ensembles immobiliers (6 crédits)

- Bloc GI.02 - Conclure et gérer des baux (*inscription close sur moncompteformation*)

DRM001 - Initiation aux études juridiques immobilières (8 crédits)
DRM002 - Droit de la propriété immobilière (8 crédits)
DRM133 - Baux d'habitation (3 crédits)
DRM134 - Baux commerciaux (3 crédits)

Blocs du parcours Responsable d'opération immobilière

Bloc ROI.03 - Faisabilité économique et financière de projets immobiliers (*inscription close sur moncompteformation*)

NB: Bloc équivalent au bloc ECI.03 du parcours Évaluateur conseil en immobilier

DRM108 - Économie immobilière (6 crédits)
DRM129 - Financement immobilier privé (3 crédits)
DRM141 - Fiscalité de l'opération immobilière (3 crédits)

ATTENTION, en raison de délais incompressibles qui nous sont imposés par la CDC qui gère cette plateforme, **les inscriptions à ce bloc au titre du CPF se termineront le mardi 24/11/2021**

Bloc ROI.04 - Réalisation d'opérations de promotion immobilière (*inscription close sur moncompteformation*)

DRM104 - Droit de la promotion et des sociétés immob. (6 crédits)
DRM110 - Droit du logement social (6 crédits)
DRM137 - Techniques de négociation immobilière (3 crédits)

ATTENTION, en raison de délais incompressibles qui nous sont imposés par la CDC qui gère cette plateforme, **les inscriptions à ce bloc au titre du CPF se termineront le mardi 9/11/2021**

NB - Pour trouver sur la plateforme [moncompteformation](#) tous les blocs de compétences proposés par l'ICH Paris, renseignez dans les champs de recherche : "ICH" et "En centre de formation" et "Paris (75000)".

En situation de handicap? Handicnam vous accompagne



Quand s'inscrire ?

- L'inscription aux **unités d'enseignement (UE)** de l'ICH est ouverte:

Pour les cours hebdomadaires du soir:

- du 1er septembre au 6 octobre 2021 pour les enseignements annuels et les enseignements du 1er semestre;

Prolongation exceptionnelle des inscriptions jusqu'au vendredi 29 octobre 2021.

Clôture définitive des inscriptions pour les enseignements annuels et du 1er semestre : le vendredi 29 octobre 2021

- du 1er septembre 2021 au 26 janvier 2022 pour les enseignements du 2e semestre.

Pour les cours en journées bloquées:

- du 1er septembre 2021 jusque 7 jours avant la première journée de cours.

- L'inscription aux **blocs de compétences** de l'ICH-Paris est ouverte sur *moncompteformation* au 1er septembre 2021 pour les blocs du parcours *Gestionnaire immobilier* (date non encore connue pour les blocs du parcours *Responsable d'opération immobilière*).

Comment s'inscrire ?

(NB: Les indications qui suivent ne concernent pas l'inscription aux blocs de compétences qui se fait en ligne sur la plateforme *moncompteformation*.)

Compte tenu de la situation sanitaire, et jusqu'à nouvel ordre, sera privilégiée l'**inscription à distance**. Le **dossier d'inscription** complet et signé est à **envoyer par courrier postal** au secrétariat pédagogique de l'ICH-Paris, 2 rue Conté - case EPN14 - 75003 Paris.

Vous souhaitez vous inscrire pour la première fois à l'ICH-Paris:

Contactez-nous par courriel à l'adresse générique ich@lecnam.net. Formulez votre demande le plus précisément possible. Un(e) de nos gestionnaires pédagogiques vous répondra par courriel ou vous rappellera au numéro de téléphone que vous avez indiqué.

Vous souhaitez vous inscrire pour poursuivre un parcours de formation déjà engagé à l'ICH-Paris:

Contactez par courriel ou par téléphone le (la) gestionnaire pédagogique qui s'est occupé(e) précédemment de votre dossier (voir ses coordonnées [ici](#)). Si vous ne le connaissez pas, envoyez un courriel à l'adresse générique ich@lecnam.net.

Le dossier d'inscription

(NB: Les indications qui suivent ne concernent pas l'inscription aux blocs de compétences qui se fait en ligne sur la plateforme *moncompteformation*.)

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- [la fiche d'inscription 2021-2022](#)
- la photocopie d'une **pièce d'identité**
- la photocopie du **diplôme** le plus élevé
- le **curriculum vitae** mentionnant les études effectuées, les diplômes obtenus et les emplois occupés
- une **photographie d'identité**
- [l'attestation de prise en charge des droits d'inscription par l'employeur](#), le cas échéant
- pour l'élève inscrit à titre individuel et n'ayant pas choisi le télépaiement ou le paiement par virement: le (ou les) **chèque(s) des droits d'inscription** à l'ordre de "Cnam - Régie des EPN" et datée à la date de l'inscription.
- pour l'étranger ressortissant d'un pays non membre de l'Union européenne: une photocopie du **titre de séjour**, couvrant la totalité de la période de formation

Inscription et conventions de stage

Il est rappelé ici que, pour les élèves préparant le [diplôme de l'ICH](#), un [stage en entreprise](#) est dans certains cas **obligatoire**. Un tel stage peut aussi être effectué à titre facultatif pour permettre à l'élève d'acquérir une expérience professionnelle immobilière favorisant son employabilité. Dans tous les cas, une **convention de stage** est conclue entre l'élève, l'entreprise et le Cnam.

Aucune convention de stage ne peut être conclue si l'élève n'est pas régulièrement inscrit à l'ICH.

<https://ich.cnam.fr/les-modalites-d-inscription-a-l-ich-paris-569315.kjsp?RH=1361374216842>